

PROCÈS-VERBAL N° 2
COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI
Réunion du 26 septembre 2005

Présents :

Brigitte GEILER, Jean-Charles BADIN, Pierre LABORIE, Jean MARTIN, Jean-Marie SCHMITT,

Excusés : Philippe DUPAU, André PATIN.

ooOoo

Pierre LABORIE succède à Jean-Marie SCHMITT à la tête de la formation fédérale. Jean-Charles BADIN remercie ce dernier pour son action et sa collaboration efficace durant les dernières années. Il souhaite la bienvenue à Pierre LABORIE dans sa nouvelle fonction.

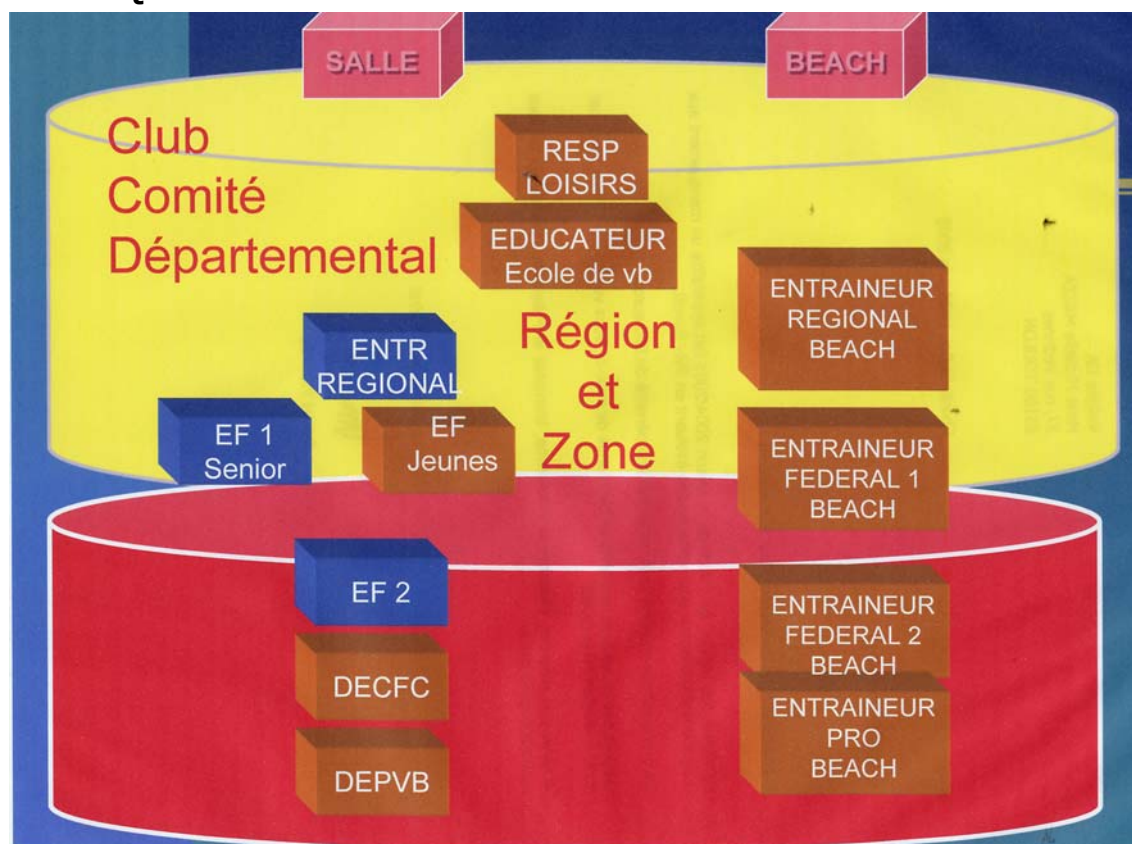
1/ STAGE DE RECYCLAGE DU SAMEDI 24 SEPTEMBRE A TOURS.

36 participants.

Jean Charles BADIN informe sur le stage. Il souhaite vivement que les prestations des Entraîneurs Nationaux soient de haut niveau, adaptées à la population des entraîneurs qui sont eux également de haut niveau.

.../...

2/ PRESENTATION DU PROJET FEDERAL DE FORMATION ET DISCUSSION SUR LES TACHES QUI S'Y RAPPORTENT.



3/ FORMATIONS RELATIVES AUX JEUNES ET LOISIRS

La Commission souhaite mettre en place un Colloque sur le baby volley durant le premier trimestre 2006 afin de nous informer sur les conceptions, les méthodes relatives à ces jeunes.

Nous souhaitons connaître le maximum d'expériences sur ce thème. Nous contacterons en priorité : Mmes M. PAES, Sylvie DRUENNE, François THEULE, Messieurs MOTTE, OHRAND.

Pour l'ensemble du secteur, il sera souhaitable de former les ATR, les coordinateurs de secteurs afin de pouvoir mailler géographiquement les formations.

4/ D.E.C.F. ET D.E.P.V.B.

Présentation des logiques d'attribution de ces certifications aux entraîneurs en place : validation des acquis pour les entraîneurs en règle et intervenant depuis plus de 3 ans en L.N.V.

Pour les D.E.F.C. (Diplômes d'Entraîneur de Centre de Formation), il sera souhaitable de faire le recensement et de demander des Curriculum Vitae afin d'attribuer sur le même principe le D.E.C.F. aux entraîneurs en place et possédant des qualifications suffisantes.

Il est souhaitable de modifier l'appellation en D.E.C.F.E.P. (Diplôme d'entraîneur de Centre de Formation d'Equipe Professionnelle).

.../...

Date de rédaction : 27/09/2005

Date de mise en instance d'approbation : 28/09/2005

Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005

Auteur : Jean-Charles BADIN

Les obligations devront débiter à la saison 2006-2007.

Nécessité de proposer des obligations pour la saison prochaine. La proposition sera la suivante : « L'entraîneur d'une équipe C.F.C. doit être titulaire du D.E.C.F.E.P. Il peut participer en tant qu'adjoint aux matchs de l'équipe professionnelle. Si sa participation au match de l'équipe professionnelle ne lui permet pas d'être présent au match de l'équipe C.F.C., son suppléant doit posséder les qualifications requises par le niveau du Championnat ».

5/ FILIERE BEACH.

Il semble que le niveau « EF Beach 2 » ne soit pas indispensable. Jean-Charles BADIN souhaite que les formations haut niveau perdurent afin de créer des besoins susceptibles de promouvoir la professionnalisation dans ce secteur.

Pierre LABORIE prendra contact avec Christian PENIGNAUD pour créer les corpus de cette filière.

Il faudra prévoir le financement d'une formation spécifique Beach pour les ATR en 2006.

6/ CENTRE DE RESSOURCES

Pierre LABORIE évoque le fonctionnement du centre de ressources, les besoins et les objectifs : alimenter les stages en publications, se coordonner avec les centres de ressources des autres Fédérations, Publications en direction de l'étranger.

7/ B.E.E.S. HAUT NIVEAU

Devant l'intérêt et le succès de l'examen B.E.E.S. pour les joueurs de l'Equipe de France à VICHY, il est souhaité de mettre en place un autre examen incluant l'ensembles joueuses et joueurs professionnels en 2006. Cet examen devrait être précédé d'une semaine de formation.

8/ ETUDE DES APPELS DE LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

EVREUX VOLLEY-BALL - 1FA

Le rapport de Monsieur Fouchet étant parvenu après la fin de saison, la pénalité de Evreux volley-ball est maintenue.

GRASSE VOLLEY-BALL - 2MA

Monsieur Donzion a obtenu l'EF 1 avant la fin des matchs aller (lettre DTN du 14 janvier 2005), la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi annule la pénalité du club de GRASSE.

JEUNESSE SPORT ODOSCEENNE - 3 MH

Compte tenu de l'engagement de Monsieur GRAEFF dans la formation des entraîneurs avec Messieurs Jean-Marc DUVETTE et Hervé DE VATHAIRE. La pénalité est supprimée. Monsieur GRAEFF devra impérativement faire la formation continue en 2005-2006.

.../...

Date de rédaction : 27/09/2005

Date de mise en instance d'approbation : 28/09/2005

Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005

Auteur : Jean-Charles BADIN

MARLY LE ROI VOLLEY-BALL – 3ME

La Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi maintient les pénalités pour les 20 matchs ou Monsieur BRUAND qui ne possède pas les qualifications requises a été mentionné comme l'entraîneur de l'équipe de MARLY LE ROI.

TOURCOING LILLE METROPOLE

Monsieur Marcelo Ricardo FRONCKOWIAK a officié comme entraîneur durant la saison 2004-2005 sans posséder le B.E.E.S., diplôme indispensable à l'activité d'entraîneur professionnel. La pénalité est en attente.

9/ VALIDATION DES ACQUIS.**Monsieur Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO**

Monsieur Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO possède le BEES 2^{ème} degré et l'EF 3. Compte tenu de ses expériences, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi propose :

- qu'il fasse un stage de 15 jours au moins dans un club étranger ;
- qu'il fasse un stage de 15 jours au moins dans un club de Pro A français.

Il pourra alors entraîner à titre probatoire un club de la Ligue Nationale de Volley. Le D.E.P.V.B. pourra lui être accordé après trois saisons d'activité d'entraîneur.

Monsieur Christophe CHARROUX

Compte tenu de son expérience comme joueur professionnel, comme assistant, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi accorde à Monsieur Christophe CHARROUX l'EF2. Pour envisager d'aller vers le D.E.P.V.B., il devra obtenir préalablement le BEES 2^{ème} degré Spécifique Volley-Ball.

Monsieur Serge ELOI

Monsieur Serge ELOI, possède le BEES 2^{ème} degré, l'EF 3, il a été de nombreuses années assistant d'entraîneurs renommés et possède un palmarès édifiant. La Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi lui accorde la certification DEPVB.

Monsieur Jérôme FRAISSE

La Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi ne comprend pas la demande qui devra être précisée (D.E.P.V.B, D.E.C.F.E.P)

Monsieur David FRANÇOISE

Monsieur David FRANÇOISE souhaite obtenir le D.E.P.V.B. Le fait qu'il ne possède pas le BEES 2^{ème} degré spécifique, ne nous permet pas d'étudier plus à fond son dossier.

Monsieur Ramdoo SHAIEN

Monsieur Ramdoo SHAIEN doit avant toute chose faire la preuve qu'il possède le B.E.E.S. avant de pouvoir obtenir des validations.

Destinataires : Ligues Régionales Métropolitaine et d'Outre-Mer/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres de la CCEE/Diffusion interne

Date de rédaction : 27/09/2005

Date de mise en instance d'approbation : 28/09/2005

Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005

Auteur : Jean-Charles BADIN